

Biodiversité, immobilier et finance durable

Vers un standard mondial

Livre blanc – Mai 2025

Six exigences pour aligner les projets sur la réalité écologique et les attentes ESG

Publié à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique

Ce livre blanc est publié par l'IRICE, Institut de Référence pour l'Ingénierie de la Cohérence Écologique, dans le cadre de la structuration du référentiel Effinature, certifiable selon la norme ISO 17065. Il propose une grille de lecture universelle pour évaluer la crédibilité écologique des projets immobiliers, urbains et d'aménagement – et aligner les décisions d'investissement sur la réalité du vivant. Partenaires : collectivités, investisseurs, promoteurs, agences de notation ESG, aménageurs publics, autorités de régulation. Diffusion publique.

Sommaire

1 Avant-propos.....	5
2 Résumé exécutif.....	6
3 Introduction.....	7
3.1 Piloter la biodiversité dans l'immobilier, l'aménagement et l'urbanisme : sortir des intentions, poser les conditions de la crédibilité.....	7
3.2 Cette grille est-elle nécessaire aujourd'hui ?.....	7
3.3 À qui s'adresse ce livre blanc ?.....	8
3.4 Un cadre ouvert, reproductible, compatible avec les démarches locales et internationales.....	9
3.5 Prochaines étapes dans ce livre blanc.....	9
4 Biodiversité et finance durable : pourquoi les règles du jeu changent.....	10
4.1 Un changement d'échelle : la biodiversité passe d'un sujet technique à un enjeu financier.....	10
4.2 Les attentes de la finance et des régulateurs : preuve, mesure, traçabilité.....	10
4.3 Pourquoi les outils actuels sont souvent insuffisants face à ces exigences.....	11
4.4 Ce qui est désormais attendu : mesurer autre chose que des intentions.....	11
4.5 Ce qui va structurer le marché demain : la capacité à prouver, pas à promettre.....	12
4.6 Des indicateurs en avance sur les standards internationaux.....	12
5 Ce que signifie sérieusement « biodiversité » dans un projet immobilier ou d'aménagement.....	14
5.1 La biodiversité n'est pas un décor, ni une liste d'espèces.....	14
5.2 Les six dimensions fondamentales d'une évaluation crédible.....	14
5.3 Pourquoi ces dimensions sont les seules à garantir une approche crédible.....	16
5.4 Ce que l'on mesure réellement : la performance, pas les moyens.....	16
5.5 Anticipation des critiques : clarifications nécessaires.....	17
6 Panorama mondial des démarches biodiversité dans l'immobilier et l'aménagement.....	19
6.1 Pourquoi cartographier les outils : clarifier sans hiérarchiser.....	19
6.2 Typologie des démarches existantes : poser les bonnes catégories.....	19
6.3 Comment lire cette cartographie.....	20
6.4 Cartographie mondiale des démarches existantes.....	20

6.4.1 Europe.....	20
6.4.2 Amérique du Nord.....	21
6.4.3 Asie.....	22
6.4.4 Afrique.....	23
6.5 Six exigences minimales pour parler sérieusement de biodiversité dans un projet immobilier ou d'aménagement.....	24
6.6 Pourquoi une grille d'exigence est aujourd'hui nécessaire.....	26
6.7 Les six exigences fondamentales.....	26
6.7.1 Grille Effinature – Outil de lecture et de positionnement.....	26
6.7.2 Lecture stratégique.....	26
6.8 Pourquoi ces six exigences sont transposables à tous les contextes.....	27
6.9 Comment utiliser cette grille : un cadre de lecture, pas une norme supplémentaire.....	28
7 Lire les démarches existantes à l'aune des six exigences : une grille comparative.....	30
7.1 Pourquoi ce comparatif n'est pas un classement, mais un outil de lucidité.....	30
7.2 Tableau de lecture des démarches selon les six exigences.....	30
7.3 Ce que révèle cette grille comparative.....	32
7.3.1 Fonctionnalité écologique réelle.....	32
7.3.2 Pressions négatives.....	32
7.3.3 Dynamiques temporelles.....	32
7.3.4 Cohabitation usages / vivant.....	32
7.3.5 Preuve indépendante.....	32
7.3.6 Compatibilité finance durable.....	32
7.4 Pourquoi cette lecture est utile à tous les acteurs.....	32
7.4.1 Pour les investisseurs.....	32
7.4.2 Pour les promoteurs et développeurs.....	32
7.4.3 Pour les collectivités.....	33
7.4.4 Pour les bureaux d'études et écologues.....	33
8 Vers une harmonisation mondiale exigeante, ouverte et crédible.....	34
8.1 Pourquoi harmoniser : éviter la fragmentation et le relativisme.....	34

8.2 Ce que doit viser une harmonisation mondiale.....	34
8.2.1 Respecter les contextes locaux :.....	34
8.2.2 Poser un socle minimal non négociable sur les conditions de preuve :.....	35
8.3 Ce que propose la grille Effinature / BPS.....	35
8.4 Pourquoi cela bénéficie à l'ensemble du marché mondial.....	36
9 Intégration d'Effinature dans la gouvernance mondiale de la biodiversité.....	38
9.1 Biodiversité : du local au global, une architecture cohérente à construire.....	38
9.2 Alignement d'Effinature avec les cibles du GBF.....	38
9.3 Une articulation volontaire avec les réseaux mandatés.....	39
10 Feuille de route mondiale pour le déploiement d'Effinature.....	40
10.1 Objectifs à 5 ans.....	40
10.2 Ciblage géographique prioritaire.....	40
10.3 Typologie des partenaires stratégiques.....	40
11 Plan opérationnel d'adoption locale et alliances structurantes.....	41
11.1 Un mode d'adoption clair, reproductible, adaptable.....	41
11.2 C40 : levier stratégique ou maillon manquant ?.....	42
12 Conclusion générale : Passer de l'engagement à la preuve.....	43
13 Glossaire.....	44

1 Avant-propos

La biodiversité est aujourd'hui un enjeu transversal pour tous les projets immobiliers, urbains et d'aménagement.

Elle n'est plus une option, ni un supplément d'âme. Elle devient une condition structurelle de création de valeur, de résilience opérationnelle et de crédibilité financière.

Ce livre blanc ne cherche pas à ajouter un référentiel de plus.

Il propose une grille d'exigence claire et minimale, applicable à tous les projets sérieux, pour aligner de manière cohérente la performance écologique, les attentes des investisseurs et les engagements durables des opérateurs.

Face à la fragmentation actuelle des outils et des démarches, il nous est apparu nécessaire de poser un cadre méthodologique exigeant, fondé sur la preuve, sur la fonctionnalité écologique réelle, et sur la gouvernance indépendante.

Notre ambition est simple : **offrir à tous les acteurs—maîtres d'ouvrage, investisseurs, collectivités, bureaux d'études—une boussole fiable pour construire des projets alignés avec la réalité écologique et les standards de la finance durable.**

Nous espérons que ce travail contribuera à structurer, de manière ouverte mais exigeante, la prochaine génération de projets respectueux du vivant.

— Cédric Plantaz

Président de l'IRICE, Institut de Référence pour l'Ingénierie de la Cohérence Écologique.

2 Résumé exécutif

La biodiversité devient un critère de sélection, de financement, de conformité. Pourtant, les outils actuels restent fragmentés, inégaux, souvent déclaratifs.

Ce Livre Blanc ne propose ni un label supplémentaire, ni un outil concurrent. Il pose une grille universelle de 6 exigences fondamentales, permettant à chaque acteur de structurer une stratégie biodiversité crédible, mesurable et compatible avec la finance durable.

Construit autour de la méthode Effinature et du Biodiversity Performance Score, il articule la preuve écologique, la traçabilité et la certification indépendante (IRICE, ISO 17065).

Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage, investisseurs, collectivités, bureaux d'études et autorités souhaitant sortir du greenwashing et répondre aux cadres européens (SFDR, Taxonomie, SNB, SRB, PCAET...).

Objectif : passer de l'engagement à la preuve.

3 Introduction

3.1 Piloter la biodiversité dans l'immobilier, l'aménagement et l'urbanisme : sortir des intentions, poser les conditions de la crédibilité

La biodiversité est désormais présente dans presque tous les discours liés à l'immobilier, à l'aménagement, aux infrastructures. Aucun projet ne peut plus se permettre de l'ignorer. Nichoirs, toitures végétalisées, labels, chartes, indicateurs... les dispositifs se multiplient.

Mais derrière la diversité des approches, une question reste largement ouverte : **comment savoir si un projet agit réellement sur la biodiversité ou s'il se contente d'en parler ?**

La multiplication des outils (labels, scores, certifications, métriques, diagnostics) a créé un paysage fragmenté où il devient difficile de distinguer :

- ce qui mesure des moyens d'action,
- ce qui valorise une intention,
- ce qui évalue un résultat,
- et ce qui produit une preuve indépendante.

Or, dans un contexte où les attentes de la finance durable, des investisseurs, des assureurs, des collectivités et des régulateurs se renforcent, la question de la crédibilité ne peut plus rester floue.

Les approches auto-déclaratives ou les labels non certifiés ne répondent pas aux exigences croissantes de gouvernance, de conformité réglementaire et de transparence attendues sur les enjeux environnementaux.

L'objectif de ce livre blanc n'est pas de hiérarchiser les démarches existantes.

Il n'est pas non plus d'opposer les outils les uns aux autres.

Il est de poser **les conditions minimales** qui permettent de parler sérieusement de biodiversité dans les projets immobiliers, urbains ou d'aménagement.

3.2 Cette grille est-elle nécessaire aujourd'hui ?

Le secteur du bâtiment et de l'aménagement est entré dans une phase où l'intégration de la biodiversité n'est plus une option, mais une obligation réglementaire, assurantielle et financière.

Pourtant, les pratiques restent largement inégales :

- certains projets continuent à considérer la biodiversité comme un simple habillage végétal ;
- d'autres s'appuient sur des indicateurs partiels ou des scores sans certification ;
- rares sont ceux qui posent la question de la fonctionnalité écologique réelle et de la preuve mesurable.

Dans le même temps, la réglementation européenne (Taxonomie verte, SFDR), les démarches ESG (ISR, Greenfin, GRESB) et les standards émergents (TNFD, SBTN) installent des exigences de plus en plus précises.

Ce mouvement oblige désormais les acteurs économiques à passer **de l'engagement déclaratif à la démonstration objectivée**.

Ce que propose ce livre blanc :

- une grille d'exigence claire,
- fondée sur les fondamentaux écologiques :
 - fonctionnalité,
 - pressions,
 - dynamiques,
 - cohabitation usages / vivant,
 - preuve par la mesure,
 - indépendance de l'évaluation,
 - compatibilité finance durable,
- permettant à chaque acteur (maître d'ouvrage, investisseur, promoteur, bureau d'études, direction RSE, aménageur, foncière, expert biodiversité) **de s'auto-positionner lucidement**.

Cette grille n'est pas un outil commercial.

Elle n'est pas un nouveau label.

Elle est une proposition méthodologique, applicable partout, qui permet de distinguer :

- l'intention de l'action,
- l'affichage de la preuve,
- l'auto-évaluation de la certification indépendante.

3.3 À qui s'adresse ce livre blanc ?

- Aux investisseurs et asset managers, qui cherchent à aligner leurs portefeuilles avec les exigences ESG sans greenwashing ;
- aux promoteurs et maîtres d'ouvrage, qui veulent sécuriser leurs engagements environnementaux ;
- aux collectivités et aménageurs, qui cherchent à rendre cohérentes leurs politiques biodiversité avec les outils réels du marché ;
- aux bureaux d'études, AMO, écologues, qui veulent inscrire leurs actions dans une stratégie robuste, compatible finance durable ;

- à tous ceux qui, dans le secteur de la construction et de l'aménagement, souhaitent sortir des démarches de communication pour structurer une démarche sérieuse, mesurable et crédible.

3.4 Un cadre ouvert, reproductible, compatible avec les démarches locales et internationales

Le livre blanc ne propose pas un modèle unique.

Il propose une grille, compatible avec :

- les cadres de reporting ESG (Greenfin, ISR, SFDR, Taxonomie UE, GRESB, TNFD, SBTN) ;
- les outils de compensation ou de gain net (BNG UK, BBOP) ;
- les labels environnementaux (HQE, BREEAM, LEED, EDGE...) ;
- les démarches locales (JHEP Japon, Green Mark Singapour, CBSH Canada).

Il permet à chacun de lire où se situe sa démarche :

- Quelle est la cible réelle de l'outil utilisé ?
- Que mesure-t-il vraiment ?
- Est-il compatible avec les attentes de la finance durable ?
- Produit-il une preuve indépendante ou une simple valorisation ?

3.5 Prochaines étapes dans ce livre blanc

Dans les chapitres qui suivent, nous poserons :

- les raisons financières, assurantielles et réglementaires qui rendent cette grille incontournable ;
- les critères clés permettant de distinguer une action sérieuse d'un engagement d'affichage ;
- la cartographie mondiale des démarches existantes, avec leurs périmètres et leurs limites ;
- les conditions d'une harmonisation crédible et applicable dans tous les contextes.

4 Biodiversité et finance durable : pourquoi les règles du jeu changent

Pendant longtemps, la biodiversité a été considérée comme un sujet environnemental périphérique dans les projets immobiliers et d'aménagement. Présence de nichoirs, plantation d'essences locales, continuités écologiques affichées dans les notices d'études d'impact... Ces démarches ont permis d'installer le sujet dans les pratiques, mais sans réellement transformer le cadre de décision économique.

Ce temps est terminé.

La biodiversité entre désormais dans le cœur des stratégies financières, assurantielles et réglementaires. Elle devient un critère de sélection, de financement, d'éligibilité. Le risque n'est plus seulement écologique. Il devient économique, juridique, réputationnel, assurantiel.

4.1 Un changement d'échelle : la biodiversité passe d'un sujet technique à un enjeu financier

Le climat a préparé le terrain. L'exigence de conformité ESG, l'alignement avec les accords de Paris, la taxonomie européenne sur les activités durables ont structuré une attente forte sur la preuve environnementale. Cette dynamique s'étend désormais à la biodiversité.

Ce n'est pas un effet de mode : c'est une transformation durable du cadre dans lequel les projets sont financés, assurés, éligibles aux fonds ISR, intégrés dans les portefeuilles des investisseurs.

Le risque biodiversité prend plusieurs formes :

- **Risque physique** : perte de valeur des actifs exposés à des milieux dégradés, à des instabilités écologiques, à des conflits d'usage ;
- **Risque de transition** : durcissement des réglementations, exclusions des portefeuilles durables, perte d'éligibilité aux financements verts ;
- **Risque réputationnel** : greenwashing, contestations publiques, fragilisation de la crédibilité des engagements environnementaux ;
- **Risque assurantiel** : réévaluation des polices, perte de couverture en cas de défaut de gouvernance environnementale crédible.

4.2 Les attentes de la finance et des régulateurs : preuve, mesure, traçabilité

Le cadre réglementaire impose désormais une rigueur qui dépasse les démarches volontaires ou les chartes internes. Il structure les attentes autour de trois piliers :

- contribution démontrée aux objectifs environnementaux ;
- absence d'impact négatif significatif (principe DNSH – *Do No Significant Harm*) ;
- gouvernance solide, traçabilité des données, auditabilité.

Les principales références aujourd'hui :

Cadre / Outil	Attentes liées à la biodiversité
Taxonomie verte européenne	Contribution à la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. DNSH sur les cinq autres objectifs, dont biodiversité.
SFDR (<i>Sustainable Finance Disclosure Regulation</i>)	Reporting obligatoire sur plusieurs indicateurs biodiversité : habitats, écosystèmes, pressions, continuités écologiques.
Greenfin / ISR (France)	Critères d'éligibilité des fonds verts : réduction des impacts négatifs, contribution environnementale, preuve mesurable.
GRESB Real Estate / Infrastructure	Intégration croissante d'indicateurs biodiversité dans les questionnaires ESG des fonds immobiliers et infra.
TNFD (<i>Taskforce on Nature-related Financial Disclosures</i>)	Méthodologie émergente pour évaluer les risques et dépendances liés à la nature, incluant biodiversité et écosystèmes.
SBTN (<i>Science Based Targets for Nature</i>)	Objectifs fondés sur la science, avec une trajectoire biodiversité en cours de structuration.

4.3 Pourquoi les outils actuels sont souvent insuffisants face à ces exigences

La majorité des démarches en place dans les projets immobiliers relèvent de l'affichage ou de la bonne volonté. Elles reposent sur :

- des chartes internes sans évaluation indépendante ;
- des labels non certifiés, souvent focalisés sur des moyens d'action et non sur les résultats ;
- des scores auto-portés, construits comme des outils pédagogiques ou d'auto-positionnement, sans gouvernance tierce.

Dans ce contexte, **l'absence de preuve indépendante devient une faiblesse stratégique**. Elle expose les projets à trois risques principaux :

1. ne pas être considérés comme contribuant réellement aux objectifs ESG ;
2. ne pas répondre aux attentes des fonds ISR, Greenfin, GRESB, Taxonomie ;
3. être fragilisés en cas de contestation (contentieux greenwashing, assurance, non-conformité).

4.4 Ce qui est désormais attendu : mesurer autre chose que des intentions

Un projet peut revendiquer une action biodiversité.

Un portefeuille peut afficher des intentions.

Mais **l'exigence qui monte est claire** : mesurer la capacité effective des écosystèmes à fonctionner, à résister aux pressions, à maintenir leur intégrité.

Cela implique :

- de mesurer la fonctionnalité écologique réelle (cycles, flux, continuités, interactions) ;
- de quantifier les pressions négatives (bruit, pollution, imperméabilisation, fragmentation) ;
- de prendre en compte les dynamiques temporelles (maturité des milieux, successions écologiques, résilience) ;
- de rendre cette mesure auditable, reproductible, validée par un tiers indépendant.

4.5 Ce qui va structurer le marché demain : la capacité à prouver, pas à promettre

Les projets qui sauront :

- démontrer leur contribution réelle à la biodiversité,
- fournir des données solides, mesurables, compatibles avec les attentes ESG,
- intégrer ces éléments dans leur gouvernance environnementale,

seront ceux qui resteront éligibles aux financements verts, aux fonds ISR, aux portefeuilles conformes à la Taxonomie et au SFDR.

Ceux qui continueront à afficher des engagements sans preuve reproductible resteront fragiles, soumis à la contestation, et exposés au risque de perte de valeur.

4.6 Des indicateurs en avance sur les standards internationaux

Le chapitre suivant posera les critères méthodologiques nécessaires pour évaluer concrètement la crédibilité écologique des projets.

IRICE a notamment introduit un critère inédit à l'échelle européenne : l'EBS – Espace de Biodiversité Structuré.

Cet indicateur impose la sanctuarisation d'au moins 1 % de la surface de chaque opération, en libre évolution, sans usage, et avec des composantes écologiques mesurables. Il s'agit d'un changement de paradigme : non plus végétaliser, mais restaurer une naturalité fonctionnelle. Ce critère est désormais intégré dans le référentiel *Effinature 2025 – Nouvelles Constructions et Évolution*, marquant une avancée décisive pour la biodiversité urbaine.

Contrairement à de nombreux dispositifs focalisés sur les moyens ou les intentions, Effinature déploie des **indicateurs opérationnels, audités par des tiers**, qui structurent dès aujourd'hui les exigences de demain. Parmi eux :

- **Le CBSH** (Coefficient de Biotope Surfacique harmonisé), qui évalue la proportion de surfaces favorables à la biodiversité à l'échelle d'un projet ;
- **L'IVE**, qui mesure la valeur écologique réelle du site ;

- **L'IVS**, centré sur la préservation du patrimoine arboré ;
- **L'ITCE**, qui capture la cohérence des trames écologiques.

Mais c'est surtout **l'EBS** qui marque une rupture : pour la première fois, une méthode impose la création d'espaces de biodiversité non circulés, non aménagés, destinés exclusivement au vivant, avec un **pilotage en libre évolution contractualisé**.

Ces indicateurs sont utilisés pour attribuer la certification Effinature, dans une logique d'exigence opposable. Ils sont rendus publics, traçables, et intégrés dans un cadre de gouvernance indépendant.

Biodiversité et finance durable

Ce chapitre a montré que la biodiversité est désormais un critère structurant de la finance durable. Les projets immobiliers ne peuvent plus se contenter d'afficher des intentions environnementales : ils doivent démontrer leur performance écologique avec des preuves mesurables et traçables. L'émergence de critères comme l'EBS ou les indicateurs Effinature traduit cette exigence croissante. La suite du livre blanc précise les conditions méthodologiques nécessaires pour évaluer sérieusement cette performance.

5 Ce que signifie sérieusement « biodiversité » dans un projet immobilier ou d'aménagement

Il est devenu courant, dans les projets immobiliers ou d'aménagement, d'afficher des engagements biodiversité. Mais derrière cette généralité, le contenu réel de ce qui est revendiqué reste souvent flou.

Parle-t-on de quelques actions favorables (nichoirs, plantations, toitures végétalisées) ?

Parle-t-on de la présence d'espèces identifiées sur site ?

Ou mesure-t-on la capacité réelle du milieu à fonctionner, à maintenir ses flux, ses cycles, ses interactions biologiques, dans la durée et face aux pressions ?

La crédibilité d'une démarche biodiversité ne repose pas sur l'intention.

Elle repose sur la capacité à poser la bonne définition, à évaluer les bons critères, à mesurer les bons paramètres.

5.1 La biodiversité n'est pas un décor, ni une liste d'espèces

Beaucoup de projets continuent à traiter la biodiversité comme un habillage. Quelques aménagements paysagers, des zones dites « favorables » mais isolées, des espèces inventoriées... Cette approche peut produire de l'image. Elle ne garantit rien sur le plan écologique.

La biodiversité n'est pas une addition d'éléments naturels.

Elle est la capacité d'un système vivant à maintenir ses fonctions écologiques fondamentales :

- les flux biologiques,
- les cycles biogéochimiques,
- les interactions entre espèces,
- les régulations naturelles,
- la résilience face aux perturbations.

Une action sur la biodiversité qui ignore cette réalité reste une action de moyens, pas de résultats.

5.2 Les six dimensions fondamentales d'une évaluation crédible

Pour qu'un projet puisse sérieusement revendiquer une contribution à la biodiversité, il doit couvrir six champs :

1. La fonctionnalité écologique réelle :

- Évaluer les flux biologiques (pollinisation, dispersion, cycles nutriments / eau / carbone) ;

- Vérifier la connectivité écologique (continuités, corridors, perméabilité) ;
- Prendre en compte les interactions (espèces clés, réseaux trophiques, diversité fonctionnelle).

Un projet qui ne traite pas la fonctionnalité reste dans une logique d'aménagement paysager, pas d'écologie opérationnelle.

2. Les pressions et impacts négatifs :

- Artificialisation des sols, fragmentation, imperméabilisation ;
- Pollution lumineuse, sonore, chimique ;
- Perturbations physiques (bruit, fréquentation, maintenance inadaptée).

Une démarche sérieuse commence par l'évitement des impacts négatifs avant la compensation ou la création d'aménités.

3. Les dynamiques temporelles :

- Maturité écologique : âge des milieux, capacité à évoluer dans le temps ;
- Successions écologiques : stade de développement, régénération naturelle, cycles saisonniers ;
- Résilience : capacité à absorber les perturbations sans basculement du système.

Mesurer un instantané ne suffit pas. L'écologie est une science des dynamiques.

4. La cohabitation avec les usages humains :

- Intégrer la biodiversité dans les usages réels du site : zones de passage, stationnements, voiries, activités économiques ;
- Adapter les solutions aux contraintes du projet (sans sanctuarisation artificielle, sans séparation idéologique) ;
- Permettre la cohabitation fonctionnelle plutôt que l'exclusion théorique.

Une démarche crédible ne met pas la nature à part, elle l'intègre dans le réel.

5. La preuve indépendante, mesurable, reproductible

- Reposer sur un référentiel structuré
- Faire l'objet d'une évaluation par un tiers compétent, sans lien d'intérêt
- Garantir la traçabilité des données et des décisions

Sans gouvernance indépendante, il n'y a pas de garantie. Sans preuve, il n'y a pas de crédibilité.

6. La compatibilité avec les exigences de la finance durable

- Répondre aux attentes posées par la taxonomie verte européenne, le SFDR, le GRESB, la TNFD
- Permettre l'intégration dans des portefeuilles ESG, fonds verts ou dispositifs assurantiels
- Fournir des indicateurs utilisables dans les rapports extra-financiers

Une action biodiversité déconnectée des exigences économiques reste vulnérable. Elle doit parler le langage de ceux qui décident.

5.3 Pourquoi ces dimensions sont les seules à garantir une approche crédible

Inventorier des espèces, installer des nichoirs, planter des essences locales : ces actions peuvent être pertinentes.

Mais elles ne suffisent pas à garantir que le système vivant fonctionne, ni qu'il résiste aux pressions.

- Une liste d'espèces ne dit rien de la fonctionnalité.
- Un comptage d'arbres plantés ne dit rien de l'efficacité écologique réelle.

Les actions favorables isolées n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans une logique systémique :

- fonctionnalité,
- réduction des impacts,
- résilience,
- compatibilité avec les usages.

5.4 Ce que l'on mesure réellement : la performance, pas les moyens

Une démarche sérieuse ne compte pas le nombre d'actions mises en place.

Elle mesure l'effet produit.

Elle s'intéresse à la performance écologique, pas à la somme des dispositifs.

Cela implique :

- de choisir des indicateurs robustes (fonctionnalité, continuités, flux) ;
- de mesurer les pressions, pas seulement les aménités ;

- de vérifier la stabilité et la reproductibilité des résultats dans le temps.

5.5 Anticipation des critiques : clarifications nécessaires

« On ne peut pas mesurer la biodiversité »

Il est vrai qu'il n'existe pas de « compteur » du vivant. Mais il est possible — et indispensable — de mesurer :

- la qualité fonctionnelle des milieux,
- les pressions qui s'exercent,
- la capacité des écosystèmes à maintenir leurs flux, leurs cycles, leurs interactions.

La biodiversité n'est pas un stock : c'est une dynamique. Ce que l'on mesure, c'est la capacité de cette dynamique à fonctionner.

« C'est trop rigide pour s'adapter aux contextes locaux »

Une évaluation de la biodiversité sérieuse n'impose pas un modèle unique.

Elle définit un cadre : celui de la fonctionnalité, de la preuve, de la réduction des impacts.

Ce cadre est adaptable aux contextes locaux — zones arides, tropiques, climats tempérés, urbain dense, zones humides — mais il ne renonce pas à l'exigence de preuve.

« Les labels existants suffisent »

Les labels peuvent valoriser des intentions.

Ils peuvent accompagner des démarches d'engagement.

Mais aucun label généraliste aujourd'hui ne pose l'exigence complète de :

- fonctionnalité,
- mesure des pressions,
- dynamique temporelle,
- cohabitation avec les usages,
- validation indépendante,
- finance durable.

Ce que signifie sérieusement « biodiversité »

Ce chapitre a précisé que la biodiversité ne peut être réduite à une addition d'actions favorables ou à une liste d'espèces. Ce qui importe, c'est la capacité fonctionnelle des écosystèmes à maintenir leurs

flux, leurs cycles et leurs régulations. Les approches fondées sur la preuve permettent de distinguer les démarches crédibles des simples affichages. Le chapitre suivant présentera une grille de lecture rigoureuse fondée sur ces principes.

6 Panorama mondial des démarches biodiversité dans l'immobilier et l'aménagement

6.1 Pourquoi cartographier les outils : clarifier sans hiérarchiser

La biodiversité est aujourd'hui revendiquée par de nombreux projets immobiliers, d'aménagement et d'infrastructure. Labels, scores, certifications, grilles d'évaluation, diagnostics, métriques de compensation : les dispositifs se multiplient, sans toujours permettre de comprendre ce qu'ils mesurent réellement ni ce qu'ils garantissent.

Face à cette diversité, les risques de confusion sont importants :

- confondre une valorisation d'intention avec une preuve de résultat ;
- confondre un diagnostic ponctuel avec un pilotage dans la durée ;
- confondre la communication environnementale avec la conformité ESG.

Ce livre blanc ne cherche pas à classer ces démarches, ni à les opposer.

Il propose une grille de lecture objective, qui permet à chaque acteur de situer les outils utilisés :

- quelle est leur nature réelle (label, score, certification, métrique, diagnostic) ?
- que mesurent-ils concrètement ?
- produisent-ils une preuve indépendante ou non ?
- sont-ils compatibles avec les attentes de la finance durable et des régulateurs ?

6.2 Typologie des démarches existantes : poser les bonnes catégories

Pour lire clairement les démarches existantes, il est nécessaire de distinguer les types d'outils en fonction de leur rôle et de leur niveau de preuve.

Type d'outil	Apport potentiel	Limites naturelles
Labels (non certifiés)	Sensibilisation, affichage d'engagement, pédagogie	Ne garantissent pas de résultats, pas de preuve indépendante, souvent centrés sur les moyens, pas sur la performance.
Scores / indicateurs	Outils de suivi, auto-positionnement, pilotage partiel	Ne couvrent pas toujours la fonctionnalité écologique, non compatibles avec les exigences de certification ESG.
Compensation / gain net	Tentative de neutralisation des impacts résiduels	Ne remplace pas l'évaluation fonctionnelle ni la mesure des pressions ; souvent limités à la

Type d'outil	Apport potentiel	Limites naturelles
		métrique de surface ou d'habitat.
Certifications indépendantes accréditées	Preuve objectivée, auditée, reproductible, gouvernance externe	Peu nombreuses, nécessitent un cadre méthodologique robuste, une accréditation tierce.

Cette grille de typologie permet de situer clairement les outils, sans jugement, mais sans confusion.

6.3 Comment lire cette cartographie

- Ce qui distingue réellement les démarches, ce n'est pas le niveau de communication ou le nombre de critères ;
- c'est leur capacité à produire une preuve robuste, compatible finance et réglementation, sur la réalité de la performance écologique.

Les tableaux suivants présentent, par zone géographique, les démarches identifiées à date, selon les critères suivants :

- type d'outil ;
- cible (projet, portefeuille, compensation, communication) ;
- niveau de preuve (auto-porté, audité, certifié) ;
- couverture des six dimensions fondamentales :
 - fonctionnalité écologique réelle ;
 - pressions et impacts négatifs ;
 - dynamiques temporelles ;
 - cohabitation usages / vivant ;
 - preuve indépendante ;
 - compatibilité finance durable.

6.4 Cartographie mondiale des démarches existantes

6.4.1 Europe

Outil	Type	Cible	Niveau de preuve	Fonctionnalité couverte ?	Certification indépendante ?
BiodiverCity® (CIBI)	Label non certifié	Immobilier	Audit par assesseurs agréés, sans accréditation	Non (centré sur intention et	Non

Outil	Type	Cible	Niveau de preuve	Fonctionnalité couverte ?	Certification indépendante ?
			tierce	moyens)	
BiodivScore® (CDC Biodiversité)	Score / indicateur	Immobilier, aménagement, portefeuilles	Auto-porté, grille multicritères	Partiel (ERC, habitats)	Non
BiodivScore (Ville de Paris)	Auto-évaluation (outil local)	Constructions neuves ou rénovations sur Paris	Auto-porté, non certifié	Non (score pédagogique)	Non
BNG UK	Compensation / métrique	Aménagement (UK), obligatoire	Métrique d'équivalence, sans certification	Partiel (offset, surface)	Non
BBOP Standard	Standard de bonnes pratiques	Compensation (offsets)	Guides méthodologiques, audit possible, non accrédité	Partiel (ERC, habitat)	Non
Effinature	Certification accréditée (ISO 17065)	Immobilier, aménagement, infrastructures	Preuve indépendante, accréditée, reproductible	Oui (4 dimensions)	Oui

6.4.2 Amérique du Nord

Outil	Type	Cible	Niveau de preuve	Fonctionnalité couverte ?	Certification indépendante ?
CBSH (Canada)	Score expérimental	Habitats (Québec)	Université, non certifié	Partiel	Non
Wildlife Habitat Council (USA)	Label non certifié	Sites industriels	Auto-porté, audit interne ou externe non accrédité	Partiel	Non
GBS (Global Biodiversity Score)	Score macro-empreinte	Portefeuilles ESG	Calcul biodiversité macro, pas de preuve projet	Non	Non

Remarque stratégique :

En Europe comme en Amérique du Nord, la biodiversité est le plus souvent abordée via :

- des démarches de compensation (BNG, BBOP) ;
- des scores non certifiés ;
- des labels non accrédités.

Seule **Effinature** intègre une certification indépendante avec accréditation ISO, couvrant les six dimensions fondamentales.

« BiodivScore » : une confusion stratégique à clarifier

Deux outils distincts partagent aujourd'hui une appellation identique : **BiodivScore**.

- Le premier, développé par CDC Biodiversité, est un **outil privé**, auto-porté, utilisé en reporting extra-financier.
- Le second, porté par la Ville de Paris, est un **téléservice municipal**, basé sur l'auto-évaluation, sans gouvernance indépendante.

Bien que juridiquement non coordonnés, leur proximité nominale crée une **ambiguïté stratégique**. Elle peut favoriser un **effet de halo institutionnel** autour d'un outil privé non accrédité, sans que ses fondements méthodologiques aient été évalués publiquement.

Dans un contexte de durcissement réglementaire, cette confusion interroge.

La distinction entre outil de sensibilisation, scoring économique et certification indépendante devient un **enjeu stratégique majeur**.

6.4.3 Asie

Outil	Type	Cible	Niveau de preuve	Fonctionnalité couverte ?	Certification indépendante ?
JHEP (Japon)	Grille d'évaluation	Aménagement, infrastructure	Audit possible, non accrédité	Partiel	Non
Green Mark Biodiversity (Singapour)	Guidelines	Immobilier, tertiaire	Scoring biodiversité, non certifié	Partiel (végétalisation)	Non
G-SEED / Three Star / IGBC	Labels HQE-like	Immobilier, infrastructures	Audit HQE-like, biodiversité marginale	Non	Non

6.4.4 Afrique

Outil	Type	Cible	Niveau de preuve	Fonctionnalité couverte ?	Certification indépendante ?
Biodiversity Offsets (Afrique du Sud)	Compensation (offsetting)	Infra, mines, grands projets	Métriques habitat / surface	Partiel	Non
Green Star Africa / HQE International / EDGE	Labels HQE-like	Immobilier, aménagement	Audit HQE-like, biodiversité peu développée	Non	Non
Initiatives locales (Maroc)	Approches non normées	Aménagement urbain	Initiatives ponctuelles	Partiel (trame verte)	Non

Cartographie mondiale des démarches

Ce chapitre a mis en évidence la fragmentation des démarches existantes, souvent centrées sur l'intention, l'aménité ou la compensation. Très peu d'outils intègrent une évaluation indépendante, reproductible et compatible avec les exigences ESG. Effinature apparaît comme la seule méthode actuelle à couvrir les six dimensions fondamentales. Le chapitre suivant posera cette grille d'exigence en détail, comme boussole stratégique commune.

6.5 Six exigences minimales pour parler sérieusement de biodiversité dans un projet immobilier ou d'aménagement

La biodiversité est aujourd'hui revendiquée par de nombreux projets. Mais entre la plantation de quelques arbres, l'installation de nichoirs, l'obtention d'un label environnemental ou la production d'un score, la portée réelle de ces démarches reste très variable.

L'enjeu n'est pas de multiplier les outils.

L'enjeu est de clarifier les conditions minimales qui permettent de distinguer :

- ce qui relève de l'intention,
- ce qui relève de l'action,
- ce qui relève de la preuve.

Cette grille d'exigence n'est pas un référentiel supplémentaire.

Elle propose un cadre de lecture commun, applicable partout, pour permettre à chaque acteur — investisseur, maître d’ouvrage, promoteur, direction RSE, aménageur, bureau d’études, écologue — de situer la robustesse de sa démarche.

La certification **Effinature** est déclinée en 4 référentiels (NCO, EVO, HVE, HOR), adaptés aux cycles de vie des projets.

Voici la définition et le périmètre de chacun de ces référentiels :

Définition des référentiels Effinature

Effinature structure l’évaluation biodiversité autour de **quatre référentiels distincts**, correspondant aux grandes étapes du cycle de vie des projets :

- **Effinature NCO – Nouvelles Constructions**

S’applique aux projets immobiliers neufs dès la phase de conception. Il encadre la préservation du sol vivant, la fonctionnalité écologique, la réduction des pressions, et la mise en œuvre d’un espace de biodiversité structuré.

- **Effinature HOR – Horizon**

Concerne les opérations d’aménagement et de planification territoriale. Il évalue la cohérence d’ensemble, la connectivité écologique, la compatibilité avec les usages humains, et les leviers de gouvernance multi-acteurs.

- **Effinature EVO – Évolution**

Destiné aux sites existants (bâtiments, infrastructures, espaces publics), il permet de valoriser une trajectoire de transformation écologique avec des indicateurs de progrès audités et reproductibles.

- **Effinature HVE – Haute Valeur Écologique**

Référentiel de gestion écologique des sites en phase d’exploitation. Il reconnaît la continuité des engagements, l’entretien différencié, la résilience fonctionnelle des milieux et la pérennité des aménagements.

À ne pas confondre avec le label HVE agricole, encadré par le Code rural, qui concerne exclusivement les exploitations agricoles. Le référentiel Effinature HVE s’applique au **bâti**, à l’urbain et à l’aménagement, dans une logique totalement indépendante.

Parole du Biodiversity Standard Council (BSC)

Instance indépendante de validation scientifique des référentiels IRICE

Le **Biodiversity Standard Council** (BSC) est une instance permanente constituée par l’IRICE, selon les règles de la norme **ISO/IEC 17065**, pour garantir la rigueur scientifique et l’indépendance des référentiels IRICE. Il assure une relecture critique, une vérification méthodologique et une validation finale des référentiels proposés à la certification.

Composition

Le BSC réunit des professionnels qualifiés répartis en trois collèges :

- **Maîtres d'ouvrage** (promoteurs, aménageurs, bailleurs, collectivités)
- **Experts scientifiques** (écologues, AMO, évaluateurs environnementaux)
- **Concepteurs** (architectes, paysagistes, urbanistes)

Chaque membre est sélectionné selon une procédure formalisée incluant des critères d'expérience, de compétence et d'indépendance. La validation des membres est assurée selon une procédure dédiée.

Rôle

Le BSC garantit la robustesse scientifique, la clarté des indicateurs, la conformité méthodologique et l'alignement avec les meilleures pratiques reconnues. Il exerce ce rôle en toute indépendance, en veillant à ce que les référentiels puissent être appliqués, vérifiés et audités sans ambiguïté.

Positionnement

C'est sur cette base de validation indépendante que les référentiels **IRICE** peuvent revendiquer leur crédibilité scientifique, leur compatibilité avec les exigences ESG, et leur robustesse réglementaire.

— *Biodiversity Standard Council, 2025*

Cette architecture permet d'accompagner aussi bien un bâtiment neuf qu'un site existant en exploitation ou un projet d'aménagement. Aucun autre outil ne couvre aujourd'hui ce périmètre avec une gouvernance unifiée, certifiable, opposable.

6.6 Pourquoi une grille d'exigence est aujourd'hui nécessaire

Dans un contexte où les attentes ESG, réglementaires et assurantielles se renforcent, les démarches auto-portées ou les labels non certifiés deviennent insuffisants.

Le risque n'est plus seulement technique : il devient économique, réputationnel, assurantiel.

Sans exigence claire, les projets peuvent continuer à afficher des actions sans impact réel, ou à revendiquer des engagements sans gouvernance crédible.

Cette grille n'impose pas un modèle unique. Elle propose **six exigences fondamentales** qui permettent de construire une démarche sérieuse, quel que soit le contexte local ou le type de projet.

6.7 Les six exigences fondamentales

6.7.1 Grille Effinature – Outil de lecture et de positionnement

La grille Effinature permet à tout acteur (maître d'ouvrage, investisseur, collectivité, AMO, bureau d'études) de positionner un projet ou une démarche existante au regard des six exigences fondamentales. Elle ne remplace pas une évaluation technique complète, mais offre un cadre structurant pour clarifier les zones de robustesse et les angles morts.

Exigence fondamentale	Objectif de l'exigence	Questions à se poser
1. Fonctionnalité écologique réelle	Évaluer la capacité du milieu à fonctionner	Mesure-t-on les flux, cycles, interactions ? La connectivité écologique est-elle vérifiée ?
2. Pressions et impacts négatifs	Éviter l'annulation des gains par les nuisances	Les pressions physiques, chimiques, sonores ou lumineuses sont-elles identifiées et réduites ?
3. Dynamiques temporelles	Sortir de la photographie instantanée	La maturité écologique, les successions, la résilience sont-elles prises en compte ?
4. Cohabitation usages / vivant	Adapter la biodiversité aux usages réels	Les usages humains sont-ils intégrés dans la stratégie écologique ? Y a-t-il un risque de sanctuarisation artificielle ?
5. Preuve indépendante	Passer de l'engagement à la démonstration	Y a-t-il une évaluation tierce ? Est-elle audité, reproductible, traçable ?
6. Compatibilité finance durable	Garantir l'éligibilité des projets dans les portefeuilles durables	L'évaluation est-elle alignée avec les exigences SFDR, Taxonomie UE, Greenfin, TNFD ?

6.7.2 Lecture stratégique

Un projet qui coche ces six exigences de manière démontrée peut être considéré comme aligné avec les attentes émergentes de la finance durable, des régulateurs et des assureurs.

La grille Effinature devient ainsi une **boussole stratégique**, à la fois lisible par les acteurs opérationnels et compatible avec les cadres de gouvernance internationaux.

Exigence	Ce qu'elle permet	Sans elle, que se passe-t-il ?
1. Évaluer la fonctionnalité écologique réelle	Mesurer les flux, les cycles, les interactions, la connectivité écologique.	On reste dans une logique de moyens (plantations, nichoirs) sans garantie d'efficacité écologique.
2. Mesurer les pressions et impacts négatifs	Prendre en compte l'artificialisation, la fragmentation, les pollutions (lumière, bruit, chimique), les perturbations physiques.	Les actions favorables peuvent être annulées par les impacts non traités.
3. Intégrer les dynamiques temporelles	Vérifier la résilience, les successions écologiques, les cycles longs, la maturité des milieux.	L'analyse reste figée dans une photographie instantanée sans se soucier de l'évolution réelle.
4. Cohabiter avec les usages humains	Évaluer la compatibilité entre vivant et activité humaine, éviter les conflits d'usage, intégrer les contraintes	Sanctuarisation artificielle, inapplicable dans les projets urbains, industriels ou mixtes.

Exigence	Ce qu'elle permet	Sans elle, que se passe-t-il ?
	opérationnelles du projet.	
5. Produire une preuve objective, mesurable, reproductible	Passer de l'intention à la traçabilité, permettre la vérification, sécuriser la gouvernance.	Communication sans démonstration, exposition au risque de contestation (greenwashing, assurance, conformité ESG).
6. Être compatible avec la finance durable (ESG, Taxonomie, SFDR, TNFD)	Intégrer les attentes des investisseurs, répondre aux obligations de transparence, éviter l'exclusion des portefeuilles ISR / Greenfin.	Risque de non-éligibilité aux financements durables, perte de crédibilité des engagements biodiversité.

6.8 Pourquoi ces six exigences sont transposables à tous les contextes

Ces critères ne reposent pas sur des choix techniques localisés (espèces, habitats, typologies paysagères). Ils reposent sur des principes fondamentaux :

- **fonctionnalité,**
- **preuve,**
- **gouvernance.**

Cette approche permet une adaptation aux différents contextes géographiques :

- zones arides, tropicales, tempérées, urbaines denses, industrielles, périurbaines, côtières, montagnardes ;
- projets résidentiels, tertiaires, logistiques, industriels, infrastructures, grands territoires.

Les espèces changent, les milieux varient, mais **les exigences de preuve restent les mêmes.**

6.9 Comment utiliser cette grille : un cadre de lecture, pas une norme supplémentaire

La grille proposée n'a pas vocation à remplacer les outils existants.

Elle permet simplement de :

- lire clairement ce que couvre une démarche, sans confusion ;
- identifier les zones de robustesse et les zones de vide ;
- permettre à chacun de se positionner lucidement face aux attentes des investisseurs, des financeurs, des assureurs, des collectivités.

Elle offre une clé de compréhension transversale, applicable aussi bien :

- à un label,
- à un score,
- à une certification,
- à une stratégie biodiversité corporate,
- à une opération d'aménagement.

Les six exigences fondamentales

Ce chapitre a posé les six exigences minimales permettant de qualifier une démarche biodiversité crédible : fonctionnalité, pressions, dynamiques, cohabitation, preuve indépendante, compatibilité ESG. Cette grille n'est pas un label, mais un outil de positionnement utilisable par tous. Elle sera appliquée, dans le chapitre suivant, à la lecture comparative des outils existants.

Exemple opérationnel : Cité administrative d'État de Lille (certifiée Effinature)

Projet livré en 2023 – 38 400 m² en milieu urbain dense, 5 bâtiments, plus de 2 000 agents publics.

Située en bordure de l'A25 à Lille, la nouvelle cité administrative a été certifiée Effinature dans le cadre du programme national de rénovation des cités administratives. Le projet repose sur la transformation d'un site artificialisé en un **socle écologique mesurable**, structuré autour de six biotopes régionaux, de substrats techniques adaptés, de micro-habitats refuges et d'une gestion différenciée.

Principales composantes écologiques mises en œuvre :

- continuités paysagères actives et sols vivants ;
- diversité structurelle (friches, bois mort, toitures-refuges) ;
- trame écologique évolutive, librement gérée dans le temps ;
- 100 % des eaux de toiture récupérées pour l'usage du bâtiment, avec infiltration sur site ;
- sensibilisation de plus de **2 500 intervenants de chantier** aux enjeux biodiversité.

Le projet n'emploie pas explicitement le terme *Espace de Biodiversité Structuré* (EBS), mais met en œuvre plusieurs composantes clés du concept : **espaces non aménagés dédiés au vivant**, laissés en libre évolution, compatibles avec les critères Effinature.

Enjeux traités : fonctionnalité, pressions, cohabitation, gouvernance.

Source : Big Story IRICE #13 – mai 2025

7 Lire les démarches existantes à l'aune des six exigences : une grille comparative

Depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives ont été développées pour intégrer la biodiversité dans les projets immobiliers, urbains et d'aménagement. Ces démarches ont permis de sensibiliser les acteurs, d'amorcer des dynamiques positives, et de structurer progressivement un langage commun.

Mais si l'on regarde aujourd'hui avec rigueur les attentes posées par la finance durable, la réglementation, et les enjeux assurantiels, une réalité apparaît : **très peu d'outils couvrent réellement les six exigences fondamentales nécessaires pour garantir la crédibilité d'un engagement biodiversité.**

Ce chapitre n'a pas pour objet de classer les démarches.

Il propose un cadre de lecture, permettant à chaque acteur de situer ce que couvre — et ce que ne couvre pas — la démarche qu'il utilise ou qu'il envisage d'utiliser.

7.1 Pourquoi ce comparatif n'est pas un classement, mais un outil de lucidité

Le risque dans un marché en structuration est de confondre :

- la notoriété d'un label avec sa robustesse scientifique ;
- la pédagogie d'un score avec la solidité d'une preuve environnementale ;
- l'adhésion volontaire à une démarche avec l'exigence d'une gouvernance indépendante.

Ce tableau comparatif **ne juge pas**.

Il éclaire, sans polémique, les zones de couverture et les zones de vide.

7.2 Tableau de lecture des démarches selon les six exigences

Démarche / Outil	Fonctionnalité écologique	Pressions négatives	Dynamiques temporelles	Cohabitation usages / vivant	Preuve indépendante	Compatible finance durable
BiodiverCity® (Europe)	Non	Non	Non	Partiel (usages humains)	Non	Partiel
BiodivScore® (Europe)	Partiel (habitats, ERC)	Non	Non	Non	Non	Partiel
BiodivScore (Europe)	Non	Non	Non	Non	Non	Non
BNG UK	Partiel (offset)	Non	Non	Non	Non	Oui (contexte)

Démarche / Outil	Fonctionnalité écologique	Pressions négatives	Dynamiques temporelles	Cohabitation usages / vivant	Preuve indépendante	Compatible finance durable
(Angleterre)	surface)					légal UK)
BBOP Standard (global)	Partiel (compensation ERC)	Non	Non	Non	Non	Oui (offset dans ESG)
Effinature (Europe, international)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (ISO 17065)	Oui
CBSH (Canada)	Partiel (intégrité habitats)	Non	Non	Non	Non	Non
Wildlife Habitat Council (USA)	Partiel (conservation volontaire)	Non	Non	Non	Non	Non
GBS – Global Biodiversity Score (Europe)	Non (macro-empreinte)	Non	Non	Non	Non	Oui (finance macro)
JHEP (Japon)	Partiel (habitat)	Non	Non	Non	Non	Non
Green Mark Biodiversity Guidelines (Singapour)	Partiel (actions favorables)	Non	Non	Non	Non	Non
G-SEED, Three Star, IGBC (Asie)	Non (général environnemental)	Non	Non	Non	Non	Non / Partiel
Green Star Africa (Afrique)	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Biodiversity Offsets (Afrique du Sud)	Partiel (offset habitat)	Non	Non	Non	Non	Oui (offset contextuel)
HQE International / EDGE	Non (biodiversité marginale)	Non	Non	Non	Non	Partiel

Démarche / Outil	Fonctionnalité écologique	Pressions négatives	Dynamiques temporelles	Cohabitation usages / vivant	Preuve indépendante	Compatible finance durable
(Maroc)						

7.3 Ce que révèle cette grille comparative

7.3.1 Fonctionnalité écologique réelle

- Seule la certification Effinature la couvre entièrement.
- La plupart des autres outils ne traitent que la présence ou la surface d'habitats.

7.3.2 Pressions négatives

- Pratiquement jamais mesurées par les démarches existantes.

7.3.3 Dynamiques temporelles

- Absentes de presque toutes les démarches.

7.3.4 Cohabitation usages / vivant

- Rarement traitée autrement que par la création de « zones naturelles » souvent déconnectées des usages réels.

7.3.5 Preuve indépendante

- Seule Effinature propose une certification ISO accréditée.

7.3.6 Compatibilité finance durable

- Seules les démarches intégrant une preuve robuste sont réellement alignées avec les attentes ISR, Greenfin, Taxonomie européenne.

7.4 Pourquoi cette lecture est utile à tous les acteurs

7.4.1 Pour les investisseurs

- Vérifier l'alignement réel avec les critères ESG.
- Éviter le greenwashing non intentionnel.

7.4.2 Pour les promoteurs et développeurs

- S'assurer que les démarches engagées seront compatibles avec les attentes assurantielles et réglementaires futures.

7.4.3 Pour les collectivités

- Exiger des preuves tangibles dans les appels d'offres, les concessions, les projets d'aménagement.

7.4.4 Pour les bureaux d'études et écologues

- Structurer leurs interventions dans un cadre reproductible, robuste, reconnu.

Lecture comparative des outils existants

Ce chapitre a permis de situer objectivement les démarches actuellement utilisées dans l'immobilier et l'aménagement. Une seule méthode, Effinature, répond aux six exigences de manière complète. Cette grille de lecture constitue un outil d'alignement pour les investisseurs, les collectivités et les maîtres d'ouvrage. La suite du livre blanc propose une voie d'harmonisation mondiale rigoureuse, ouverte et crédible.

8 Vers une harmonisation mondiale exigeante, ouverte et crédible

8.1 Pourquoi harmoniser : éviter la fragmentation et le relativisme

La biodiversité est un enjeu mondial.

Mais les démarches existantes dans l'immobilier, l'aménagement et les infrastructures sont aujourd'hui largement fragmentées :

- des outils locaux, souvent adaptés aux contraintes administratives nationales ;
- des labels sectoriels ou pédagogiques ;
- des scores non certifiés ;
- des standards de compensation déconnectés de la fonctionnalité écologique.

Cette fragmentation rend très difficile :

- l'évaluation sérieuse de la contribution réelle des projets à la biodiversité ;
- la compatibilité des démarches avec les attentes de la finance durable ;
- la consolidation d'une gouvernance environnementale crédible à l'échelle mondiale.

Sans harmonisation fondée sur des exigences partagées, le risque est clair :

- multiplication des démarches d'affichage sans robustesse ;
- difficulté pour les acteurs sérieux de se différencier ;
- perte de crédibilité de l'ensemble du secteur auprès des investisseurs, assureurs et régulateurs.

8.2 Ce que doit viser une harmonisation mondiale

Une harmonisation crédible ne peut pas consister à imposer un modèle unique, déconnecté des réalités locales.

Elle doit viser une double exigence :

8.2.1 Respecter les contextes locaux :

- diversité des milieux naturels,
- diversité des usages humains,
- diversité des approches culturelles de la nature.

8.2.2 Poser un socle minimal non négociable sur les conditions de preuve :

- évaluation de la fonctionnalité écologique réelle ;
- mesure des pressions et impacts négatifs ;
- intégration des dynamiques temporelles ;
- évaluation de la cohabitation usages humains / vivant ;
- production d'une preuve indépendante, traçable, reproductible ;
- compatibilité avec les standards ESG et finance durable.

Une telle approche permet d'assurer que :

- les solutions locales restent libres ;
- mais le niveau d'exigence en termes de preuve reste constant.

8.3 Ce que propose la grille Effinature / BPS

La grille proposée par Effinature et par le Biodiversity Performance Score (BPS) ne cherche pas à remplacer les initiatives locales.

Elle propose un cadre de lecture universel, fondé sur **six exigences minimales** :

Exigence	Applicabilité universelle
Fonctionnalité écologique réelle	Oui
Mesure des pressions négatives	Oui
Intégration des dynamiques temporelles	Oui
Cohabitation usages / vivant	Oui
Preuve objective, mesurable, reproductible	Oui
Compatibilité finance durable (ESG)	Oui

Chaque projet, chaque territoire, chaque contexte peut ensuite choisir :

- ses moyens techniques ;
- ses espèces cibles ;
- ses priorités opérationnelles.

Mais la condition de crédibilité est posée : **la démonstration doit répondre aux six exigences, avec preuve.**

Crédits biodiversité : une opportunité à condition de preuve

Depuis la COP15, de nombreux rapports internationaux — dont le Cadre de l'IAPB (International Advisory Panel on Biodiversity Credits) — appellent à structurer des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité.

Le guide I Care / BearingPoint (janvier 2025) en synthétise les conditions techniques : **mesure du gain net, baseline robuste, vérification indépendante, traçabilité, co-bénéfices sociaux**.

Mais il alerte également sur les risques de réplique des dérives du marché carbone (absence d'additionnalité, scénarios de référence opportunistes, projets « business as usual »).

Dans ce contexte, la certification **Effinature** / **BPS** ne s'oppose pas aux marchés de crédits. Elle en constitue **le socle préalable de crédibilité** :

- évaluation réelle du gain écologique ;
- prise en compte des pressions et dynamiques ;
- preuve auditable par un tiers accrédité.

*Un crédit biodiversité n'a de valeur que s'il repose sur une évaluation rigoureuse, reproductible et compatible avec les exigences ESG. C'est cette fonction que remplit aujourd'hui **Effinature** dans les dispositifs émergents (SNCRR, URV, Net Gain...).*

8.4 Pourquoi cela bénéficie à l'ensemble du marché mondial

Une harmonisation exigeante et ouverte permet de :

- **Sécuriser les financements** : les investisseurs ont besoin de preuves robustes pour engager durablement leurs portefeuilles ;
- **Fluidifier le reporting ESG** : une lecture claire et standardisable des engagements biodiversité facilite le reporting réglementaire (SFDR, Taxonomie verte, TNFD) ;
- **Renforcer la robustesse assurantielle** : les assurances environnementales, les due diligence foncières et les garanties ESG reposent sur la stabilité et la traçabilité de la preuve ;
- **Consolider la crédibilité environnementale du secteur immobilier et aménagement** : au lieu d'une inflation d'initiatives disparates, une base commune forte permet de restaurer la confiance des parties prenantes.

À l'image d'Emaré Capital, qui impose désormais la certification Effinature sur l'ensemble des opérations financées via son fonds immobilier à impact Armovie (article 9 – SFDR), les exigences de preuve écologique deviennent un critère direct de sélection des actifs. Ce mouvement structure une nouvelle réalité du marché : seuls les projets capables de démontrer, par une certification indépendante, leur contribution effective à la biodiversité, conservent leur éligibilité dans les portefeuilles durables.

L'exigence Effinature dans les portefeuilles à impact : l'exemple Armovie

Emaré Capital, société de gestion du fonds immobilier à impact Armovie, a intégré Effinature comme certification environnementale obligatoire.

Tous les projets immobiliers financés dans le cadre du FPS Armovie doivent être certifiés :

- NF Habitat HQE pour la performance globale,
- HS2 pour la santé et le bien-être des occupants,
- **Effinature pour la biodiversité fonctionnelle.**

Ce triptyque est imposé comme **critère de sélection ESG** des actifs. Il est intégré aux clauses de sélection, à la due diligence, et aux documents d'investissement du fonds.

Ce cas démontre que la certification Effinature est aujourd'hui **reconnue comme standard opposable** pour justifier l'éligibilité d'un actif immobilier dans un fonds article 9 aligné SFDR / Taxonomie.

Source : Charte ESG Emaré Capital – Janvier 2024

Vers une harmonisation mondiale

Ce chapitre a démontré que l'absence de socle commun nuit à la crédibilité globale du secteur. L'harmonisation ne signifie pas uniformisation : elle exige une base minimale de preuve, reproductible, compatible ESG, transposable à tous les contextes. La grille Effinature constitue ce socle. Le chapitre suivant montre comment elle s'intègre dans les cadres internationaux existants.

9 Intégration d'Effinature dans la gouvernance mondiale de la biodiversité

9.1 Biodiversité : du local au global, une architecture cohérente à construire

La biodiversité n'est pas seulement une affaire de milieux naturels préservés.

Elle concerne la manière dont nos projets, nos villes, nos infrastructures interagissent avec les écosystèmes.

À l'échelle mondiale, c'est la **Convention sur la diversité biologique (CDB)** qui définit les objectifs et les engagements collectifs.

Ces engagements sont aujourd'hui structurés autour du **Cadre mondial pour la biodiversité (GBF)** adopté à la **COP15 de Kunming-Montréal**, incluant :

- une vision 2050 : *vivre en harmonie avec la nature* ;
- une mission 2030 : *inverser la perte de biodiversité* ;
- 23 cibles opérationnelles, dont plusieurs concernent directement l'aménagement, la planification et les infrastructures urbaines.

Effinature, en tant que méthode d'évaluation certifiée, permet de **traduire ces cibles globales en indicateurs concrets à l'échelle projet**.

9.2 Alignement d'Effinature avec les cibles du GBF

Cible GBF	Objet	Lien direct avec Effinature
Cible 1	Planification intégrée	Grille Effinature : intégration dans la conception urbaine
Cible 2	30 % de zones restaurées	Vérification de la fonctionnalité écologique post-projet
Cible 8	Réduction des pressions urbaines	Mesure des impacts directs : bruit, pollution, fragmentation
Cible 11	Contribution positive des villes	Certification de la cohabitation usages / vivant
Cible 12	Intégration dans la planification	Preuve compatible avec les cadres d'urbanisme
Cible 19	Mobilisation des financements	Effinature peut servir de référentiel d'évaluation pour la génération de crédits biodiversité à haute intégrité, adossés à des standards compatibles ESG / SFDR / GBF

Effinature permet ainsi aux collectivités, aménageurs et financeurs de **démontrer, projet par projet, leur contribution aux engagements** pris dans le cadre du GBF.

9.3 Une articulation volontaire avec les réseaux mandatés

Effinature peut s'intégrer de manière souple dans les plateformes mises en place par la CDB :

- **CitiesWithNature / RegionsWithNature** (pilotées par ICLEI, IUCN, CDB) ;
- **ICLEI Climate & Nature Track** ;
- **Programmes ONU-Habitat** liés à l'urbanisme durable.

Intégration dans la gouvernance mondiale

Ce chapitre a confirmé que la grille Effinature permet de traduire concrètement les engagements internationaux (GBF, COP15, CDB) à l'échelle projet. Elle répond aux attentes des institutions (ICLEI, IUCN, ONU-Habitat) et peut s'intégrer dans les plateformes existantes sans contradiction. Le chapitre suivant détaille la stratégie de déploiement international pour asseoir cette reconnaissance.

10 Feuille de route mondiale pour le déploiement d'Effinature

10.1 Objectifs à 5 ans

- Faire d'Effinature un **standard de référence** utilisé dans **15 pays** d'ici 2030 ;
- Être reconnu comme **méthode d'évaluation compatible GBF / ESG / SFDR** ;
- Avoir **au moins 10 projets démonstrateurs** sur **3 continents** ;
- S'intégrer dans les plateformes **ICLEI / ONU-Habitat / WBCSD / C40**.

10.2 Ciblage géographique prioritaire

Région	Villes / Institutions cibles	Justification
Amérique latine	Medellín, Yucatán, Curitiba	Forte dynamique ICLEI et engagement nature
Afrique	Abidjan, Kigali, Durban	Villes pilotes biodiversité + ICLEI Africa
Asie	Kochi, Mumbai, Singapour	Volonté d'alignement ESG et adaptation climat
Europe	Milan, Malmö, Barcelone	Terrains favorables à l'intégration normative

10.3 Typologie des partenaires stratégiques

- **Villes C40 et ICLEI** : plateformes politiques et expérimentales ;
- **Banques de développement** : AFD, GIZ, BEI, CAF ;
- **Bailleurs multilatéraux** : PNUD, ONU-Habitat, GEF ;
- **Institutions financières privées** : fonds ESG, banques d'impact ;
- **Réseaux professionnels** : WorldGBC, Alliance HQE-GBC, IUCN Urban Alliance.

Feuille de route mondiale

Ce chapitre a posé une stratégie claire pour faire d'Effinature un standard de preuve dans 15 pays d'ici 2030. Le ciblage géographique, les partenariats stratégiques et l'alignement avec les grands bailleurs (AFD, ONU-Habitat, GEF) permettent une diffusion cohérente, sans perte d'exigence. Le chapitre suivant propose un modèle d'adoption locale, reproductible, structurant.

11 Plan opérationnel d'adoption locale et alliances structurantes

11.1 Un mode d'adoption clair, reproductible, adaptable

Dans les mois et années à venir, l'intégration d'Effinature dans les politiques publiques locales ne dépendra ni d'une contrainte réglementaire, ni d'un effet de mode.

Elle dépendra d'un seul levier : **la capacité à fournir une preuve crédible, compatible avec les exigences montantes de traçabilité écologique, de gouvernance ESG, et de conformité assurantielle.**

C'est dans ce cadre que s'inscrit un **mode d'adoption type**, structuré, opérationnel, reproductible :

1. **Adhésion à CitiesWithNature** – Ancrer la collectivité dans un réseau international aligné sur les engagements COP15 (CDB), avec reconnaissance immédiate par ICLEI et ONU-Habitat.
2. **Intégration d'Effinature comme outil de preuve** – Dans le plan climat, le schéma régional de biodiversité (SRB), ou le PCAET, Effinature apporte une capacité d'audit externe, sans changer l'orientation politique, mais en renforçant la crédibilité du discours.
3. **Lancement d'un projet pilote certifié** – Quartier, parc, zone d'aménagement, infrastructure, site existant : il s'agit de produire un premier cas concret d'application.
4. **Formation des équipes locales / AMO** – Aucun changement de cap ne tient sans montée en compétence. Les services techniques et les AMO doivent pouvoir piloter la méthode, pas simplement la subir.
5. **Communication alignée COP15 / GBF / ESG** – Valoriser l'engagement local à travers une grille de lecture lisible pour les partenaires institutionnels, les bailleurs internationaux, les agences d'évaluation.

Convention Oppidea Europolia – IRICE (Toulouse Métropole)

Depuis 2020, la SEM Oppidea Europolia intègre la certification Effinature dans toutes ses opérations logements.

À Toulouse, la SEM d'aménagement Oppidea Europolia a signé une convention avec IRICE pour structurer la transition environnementale de ses opérations urbaines. L'accord intègre la certification Effinature comme **référentiel biodiversité opposable** dans les plans de cession.

Principes structurants :

- engagements des opérateurs sur la préservation du sol vivant, la réduction des impacts, le soutien à la faune locale ;
- articulation avec les certifications CERQUAL NF Habitat HQE et les démarches carbone ;
- suivi des engagements biodiversité **lot par lot**, avec indicateurs mesurables ;
- intégration d'outils de preuve pour les équipes internes d'Oppidea Europolia et les partenaires promoteurs.

Cette convention fait d'Oppidea Europolia un **aménageur public pionnier**, démontrant la **reproductibilité d'Effinature dans les politiques territoriales**, en articulation avec les exigences réglementaires (PCAET, SRB, clauses vertes...).

Enjeux traités : adoption institutionnelle, gouvernance, compatibilité finance durable.

Source : communiqué Oppidea – IRICE – CERQUAL, février 2021

11.2 C40 : levier stratégique ou maillon manquant ?

À ce jour, **C40 ne produit pas de référentiel biodiversité.**

Mais toutes les villes membres sont invitées à intégrer des indicateurs "nature-based" dans leurs plans climat, sans cadre de preuve. Cette situation crée un vide méthodologique.

Effinature peut combler ce vide, sans s'y substituer, en se positionnant comme :

- **grille de mesure standardisée**, utilisable dans les bilans climat-biodiversité,
- **preuve de conformité ESG** pour les villes tenues de justifier leurs engagements (finance verte, obligations vertes, notation extra-financière),
- **référence projetable dans les discussions COP15 / GBF**, avec équivalence ISO et alignement TNFD.

Une **note stratégique à destination du secrétariat général C40** peut être produite pour proposer l'inclusion d'Effinature dans le portefeuille d'outils mobilisés par le groupe *Nature and Climate* — non pas comme outil exclusif, mais comme **socle méthodologique de crédibilité**.

Adoption locale et alliances

Ce chapitre a démontré qu'une méthode n'a de valeur que si elle peut être adoptée sans affaiblir sa rigueur. Le mode d'adoption d'Effinature, fondé sur la preuve, la formation, l'expérimentation et la compatibilité COP15/ESG, constitue un levier institutionnel. Il offre à chaque territoire une méthode crédible et intégrable, sans rupture de continuité avec les politiques locales.

Ce livre blanc propose un cadre stratégique universel.

Pour accéder aux référentiels opérationnels certifiables, consulter :

<https://irice-certification.com/telechargement-referentiels>

12 Conclusion générale : Passer de l'engagement à la preuve

La biodiversité n'est plus un supplément d'âme des projets urbains ou immobiliers. Elle est devenue un levier stratégique, structurant à la fois la valeur écologique réelle des projets, leur éligibilité financière, leur crédibilité réglementaire et leur résilience assurantielle.

Face à cette transformation, le secteur reste dominé par une fragmentation des outils, des approches inégales, et des logiques d'intention plus que de démonstration. Ce livre blanc ne propose ni un label supplémentaire, ni une démarche de plus. Il pose les six exigences fondamentales qui permettent à tout acteur — maître d'ouvrage, investisseur, collectivité, bureau d'études — de structurer une stratégie biodiversité crédible, mesurable, traçable.

Ces exigences — fonctionnalité écologique réelle, mesure des pressions, dynamique temporelle, cohabitation usages / vivant, preuve indépendante, compatibilité ESG — forment un socle universel pour l'action. Effinature et le Biodiversity Performance Score ne cherchent pas à remplacer les initiatives locales. Ils proposent un cadre méthodologique stable, compatible avec toutes les échelles de projet, aligné avec les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF – COP15), les standards ESG (SFDR, Taxonomie, TNFD, SBTN), et les plateformes d'engagement territorial (CitiesWithNature, ICLEI, C40).

Dans les années qui viennent, seuls les projets capables de démontrer leur performance biodiversité — et non simplement de l'afficher — resteront éligibles aux fonds durables, aux exigences des plans climat territoriaux, aux marchés publics responsables et aux garanties assurantielles de long terme. Effinature s'inscrit dans cette dynamique comme un référentiel de preuve, certifiable par un tiers indépendant, déployable internationalement, et intégrable dans la gouvernance environnementale des territoires.

Cette méthode s'appuie également sur un écosystème opérationnel exigeant. Les diagnostics de terrain sont réalisés par des Biodiversity Partners habilités, les missions d'accompagnement sont structurées par des AMO référencés, et les audits sont conduits par des assesseurs accrédités selon un protocole ISO. C'est cette chaîne de légitimité, entièrement traçable, qui permet à Effinature de garantir la robustesse des résultats obtenus.

Le marché est prêt. Les collectivités cherchent des outils de mise en œuvre. Les investisseurs cherchent des garanties. Les villes cherchent des solutions de cohabitation. La biodiversité cherche un espace fonctionnel dans les usages humains.

Nous ne proposerons pas une promesse. Nous proposons une méthode. Une méthode qui permet à chacun de mesurer, certifier et valoriser sa contribution effective à la biodiversité — quel que soit le contexte local, la nature du projet ou le territoire concerné.

C'est dans cette capacité à passer de l'engagement à la preuve que se joue désormais la crédibilité du secteur. Et c'est cette capacité que nous avons voulu rendre accessible, lisible et exigeante, à travers Effinature.

13 Glossaire

Acronyme	Signification	Définition
AME	Assistant à Maîtrise d'Environnement	Expert accompagnant un projet sur les enjeux écologiques ou biodiversité.
AMF	Autorité des Marchés Financiers	Autorité française régulant les marchés financiers, notamment sur les critères ESG.
AMO	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	Personne ou structure conseillant le maître d'ouvrage dans le pilotage d'un projet.
BBOP	Business and Biodiversity Offsets Programme	Standard international de compensation (offset) basé sur la séquence ERC, sans exigence de performance écologique prouvée.
BNG	Biodiversity Net Gain	Réglementation britannique imposant un gain net de biodiversité mesuré en "biodiversity units", avec système de compensation.
BPS	Biodiversity Performance Score	Score de performance écologique fondé sur la preuve, développé par IRICE.
CBSH (Canada)	Canadian Biodiversity Strategy with habitat	Cadre national visant à protéger, restaurer et gérer durablement les habitats essentiels à la biodiversité.
CBSH (France)	Coefficient de Biotope par Surface harmonisé	Indicateur mesurant la part d'espaces favorables au vivant dans un projet urbain.
CDB	Convention sur la Diversité Biologique	Traité international adopté à Rio en 1992 pour la protection de la biodiversité.
C40	Cities Climate Leadership Group	Réseau mondial de grandes villes engagées dans l'action climatique et écologique.
CMB-KM	Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal	Accord adopté à la COP15 pour structurer l'action des États en faveur de la biodiversité.
COP	Conférence des Parties	Instance décisionnelle des conventions internationales (climat, biodiversité...).
DNSH	Do No Significant Harm	Principe européen exigeant l'absence de préjudice environnemental significatif.
EBS	Espace de Biodiversité Structuré	Espace sanctuarisé non circulé, dédié

Acronyme	Signification	Définition
		exclusivement au vivant, obligatoire dans le référentiel Effinature.
EDGE	Excellence in Design for Greater Efficiencies	Label environnemental (IFC / Banque mondiale), partiellement compatible biodiversité.
EPE	Entreprises pour l'Environnement	Réseau d'entreprises françaises engagées pour l'écologie et la transition.
EVO	Evolution	Référentiel Effinature pour les opérations de rénovation lourde ou transformation.
ESG	Environmental, Social and Governance	Critères de durabilité utilisés dans la finance et les stratégies d'entreprise.
GBF	Global Biodiversity Framework	Nom international du cadre mondial biodiversité adopté à la COP15.
GBS	Global Biodiversity Score	Score d'empreinte biodiversité développé par CDC Biodiversité, utilisé au niveau de portefeuilles, non applicable à l'échelle projet, sans gouvernance tierce ni certification.
Greenfin	Label d'État français pour les fonds d'investissement durables	Exige la démonstration de contribution environnementale mesurable.
GRESB	Global Real Estate Sustainability Benchmark	Référentiel mondial d'évaluation de la performance ESG des portefeuilles immobiliers.
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat	Plateforme scientifique de l'ONU sur le changement climatique (IPCC en anglais).
HVE	Haute Valeur Écologique	Référentiel Effinature pour les sites en gestion ou en exploitation.
HOR	Horizon	Référentiel Effinature dédié aux opérations d'aménagement urbain ou paysager.
HQE	Haute Qualité Environnementale	Label environnemental français, parfois intégré à des démarches non certifiantes.
ICN / ICLEI	Local Governments for Sustainability	Organisation mondiale de collectivités engagées pour le climat et la biodiversité.
IPBES	Intergovernmental Science-Policy	Plateforme internationale d'expertise scientifique

Acronyme	Signification	Définition
	Platform on Biodiversity and Ecosystem Services	sur la biodiversité.
IRICE	Institut de Référence pour l'Ingénierie de la Cohérence Écologique	Organisme de certification porteur d'Effinature et du BPS.
ISO 17065	Norme internationale ISO/IEC 17065	Norme fixant les exigences pour les organismes certifiant des produits ou services.
ISR	Investissement Socialement Responsable	Stratégie d'investissement intégrant des critères financiers et extra-financiers (ESG).
ITCE	Indice Témoin de Cohérence Écologique	Indicateur interne Effinature mesurant la qualité des trames écologiques.
IVE	Indice de Valeur Écologique	Indicateur Effinature permettant de quantifier la valeur écologique d'un projet.
IVS	Indice de Valorisation du Site	Indicateur Effinature mesurant la préservation du patrimoine arboré.
JHEP	Japan Habitat Evaluation Procedure	Grille japonaise d'évaluation écologique, sans certification tierce, axée sur les habitats.
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design	Label américain environnemental, biodiversité peu couverte.
NCO	Nouvelles Constructions	Référentiel Effinature dédié aux bâtiments neufs.
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial	Document de planification obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, structurant les politiques locales de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Il peut intégrer Effinature comme outil de preuve écologique.
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises	Intégration volontaire des enjeux sociaux et environnementaux dans l'activité économique.
SBTN	Science-Based Targets for Nature	Objectifs scientifiques permettant aux entreprises de piloter leur impact biodiversité.
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation	Règlement européen imposant la transparence des pratiques ESG dans la finance.
SNB	Stratégie Nationale pour la	Stratégie officielle de l'État français fixant les

Acronyme	Signification	Définition
	Biodiversité	priorités d'action en matière de préservation et de restauration de la biodiversité, déclinée territorialement via les SRB.
SNCRR	Stratégie Nationale pour la Création de Crédits de Réduction des Risques	Dispositif français en cours de structuration, visant à encadrer la création de crédits de réduction de risques environnementaux, dont la biodiversité.
SRB	Stratégie Région pour la Biodiversité	Outil stratégique régional coordonné par les Régions, visant à structurer l'action publique en matière de préservation et restauration de la biodiversité.
Taxonomie UE	Classification européenne des activités économiques durables	Implique des obligations DNSH sur les projets financiers.
TNFD	Taskforce on Nature-related Financial Disclosures	Cadre de reporting des risques liés à la nature pour les acteurs économiques.
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature	Organisation internationale gestionnaire de la Liste rouge des espèces menacées.
URV	Unité de Référence pour la Valeur écologique	Unité technique en cours de normalisation, utilisée pour quantifier la valeur écologique d'un projet ou d'une mesure compensatoire.